

Gammes FLEX, ADVANTAGE et de protection Garantie limitée sur le produit Damotech

A. Garantie limitée sur le produit Damotech

Damotech inc. ou Damotech Corp., selon le cas (« Damotech »), garantit au Client initial que tous les produits de la gamme Flex et les produits de protection Damotech, achetés auprès d'un distributeur agréé Damotech ou directement auprès de Damotech, seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pour dix (10) ans (la « Garantie limitée de 10 ans sur le produit Damotech »). Tous les produits de la gamme Advantage, achetés auprès d'un distributeur agréé Damotech ou directement auprès de Damotech, seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pour cinq (5) ans (la « Garantie limitée de 5 ans sur le produit Damotech »). La Garantie limitée de 10 ans sur le produit Damotech et la Garantie limitée de 5 ans sur le produit Damotech seront collectivement désignées aux présentes comme la « Garantie limitée sur le produit Damotech ».

La période de Garantie limitée sur le produit Damotech commence à la date d'achèvement de l'installation du Produit Damotech par un installateur Damotech dont la certification est en vigueur ou par Damotech, comme l'atteste le rapport d'installation standard de Damotech signé par le Client, et se poursuit jusqu'au dixième anniversaire ou cinquième anniversaire de l'installation (ladite période de 10 ans ou de 5 ans, soit la « Période de garantie »).

Si le client découvre et informe rapidement Damotech conformément à la « Procédure de déclaration des notifications » (voir la section D ci-dessous) pendant la Période de garantie d'un défaut de matériau ou de fabrication d'un produit Damotech couvert par la présente Garantie limitée sur le produit Damotech, Damotech, à son entière discrétion et sans frais pour le Client, prendra l'une des mesures suivantes dans un délai raisonnable après réception de ladite notification, soit : (i) fournir un produit de remplacement ou un produit mis à niveau destiné à remplacer le Produit Damotech défectueux, offrant des performances conformes à la garantie ci-dessus; ou (ii) rembourser au Client le prix payé par ce dernier pour le produit Damotech concerné. **Le recours prévu ci-dessus constitue le seul et unique recours du Client ainsi que la seule et unique obligation de Damotech au titre de la Garantie limitée sur le produit Damotech.**

B. Limites de la Garantie limitée sur le produit Damotech

La Garantie limitée sur le produit Damotech ne couvre pas les dommages qui pourraient résulter d'un cas de force majeure (tel que ce terme est défini dans les conditions générales de vente auxquelles cette Garantie limitée est annexée). Cette Garantie limitée sur le produit Damotech ne couvre pas les défauts d'un Produit Damotech ou d'autres défauts de performance d'un Produit Damotech qui n'a pas été installé par un installateur Damotech dont la certification est en vigueur ou par Damotech. De plus, cette Garantie limitée sur le produit Damotech ne couvre pas les défauts d'un Produit Damotech ou d'autres défauts de performance d'un Produit Damotech si ce produit Damotech a été endommagé ou est devenu défectueux à la suite de :

- Toute modification, personnalisation, altération, ajout ou tentative de modification, personnalisation, altération ou ajout au produit Damotech par quiconque autre que Damotech.
- Exposition à des environnements corrosifs ou à des produits corrosifs, y compris, mais sans s'y limiter, les embruns salins, les environnements marins, les acides ou autres conditions extrêmes qui peuvent affecter la qualité du Produit Damotech.
- Détérioration due à l'usure normale.

- Tout abus, mauvaise utilisation, négligence ou accident.

Damotech et votre détaillant Damotech se réservent le droit d'inspecter l'installation de tout produit Damotech à des moments opportuns, pour s'assurer que les conditions appropriées existent pour maintenir en vigueur la Garantie limitée sur le produit Damotech.

C. Limitation de responsabilité et dommages

EN AUCUN CAS, DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS LES TEMPS D'ARRÊT, LA RÉINSTALLATION, LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS, LA BAISSÉ DE VALEUR, RÉSULTANT SOIT D'UN BRIS DE CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, D'UNE THÉORIE EN ÉQUITÉ OU AUTREMENT, QUE CES DOMMAGES AIENT ÉTÉ PRÉVISIBLES OU NON, QUE LA PARTIE AIT ÉTÉ INFORMÉE OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE TOUT RECOURS CONVENU OU AUTRE À REMPLIR SON OBJECTIF ESSENTIEL. SI DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH OMET DE FOURNIR LES MESURES CORRECTIVES DÉCRITES CI-DESSOUS, OU SI DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH OMET AUTREMENT DE REMPLIR SES DEVOIRS ET OBLIGATIONS EN VERTU DE CET ACCORD OU DE TOUT AUTRE ACCORD CONCLU ENTRE DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH ET LE CLIENT RELATIVEMENT À UN PRODUIT DAMOTECH ET QUE, EN CONSÉQUENCE, LE CLIENT A ENCOURU DES DOMMAGES, RESPONSABILITÉS, PERTES, COÛTS ET DÉPENSES RÉELS, LA RESPONSABILITÉ DE DAMOTECH OU D'UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH ENVERS LE CLIENT, QUELLE QUE SOIT LA FORME D'ACTION, RÉSULTANT SOIT D'UN BRIS DE CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, D'UNE THÉORIE EN ÉQUITÉ OU AUTREMENT, NE DÉPASSERA PAS, AU TOTAL, LE PRIX PAYÉ OU PAYABLE PAR LE CLIENT AUX TERMES DE L'ENTENTE CONCERNÉE.

À L'EXCEPTION DES GARANTIES QUI PRÉCÈDENT, DAMOTECH DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ ET EXCLUT PAR LES PRÉSENTES TOUTE AUTRE GARANTIE RELATIVE AUX PRODUITS DAMOTECH, AUTRES QUE LES PRODUITS « PRO LINE », EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE GARANTIE RELATIVE À TOUTE RÉCLAMATION POUR CONTREFAÇON.

D. Procédure de déclaration des notifications

Toutes les notifications ou communications avec Damotech seront réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant leur envoi par courriel ou sept (7) jours suivant leur envoi par la poste à l'adresse suivante :

Service à la clientèle de Damotech inc.

3620 avenue des Grandes Tourelles
Boisbriand (Québec) J7H 0A1 Canada

Service à la clientèle de Damotech Corp.

16610 W 159th St #103
Lockport, IL 60441 United States

Numéro de téléphone : 1 (888) 747-9089
Courriel : reception@damotech.com

Damotech peut changer son adresse postale en avisant le Client par courriel ou par courrier à la plus récente adresse de ce Client dans les dossiers de Damotech.

E. Divers

La Garantie limitée sur le produit Damotech avec Damotech inc. sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada applicables (sans égard à tout conflit ou règle de droit), et les tribunaux du Québec, dans le district judiciaire de Montréal, auront compétence exclusive. La Garantie à vie de produit Damotech avec Damotech Corp. sera régie et interprétée conformément aux lois de l'État du Delaware. Damotech peut céder ses droits ainsi que ses obligations aux présentes sans le consentement préalable du Client. Si une partie de la présente Garantie limitée sur le produit Damotech est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent ou par tout autre organisme légalement constitué ayant la compétence pour prendre une telle décision, le reste de la présente Garantie limitée sur le produit Damotech demeurera en vigueur et applicable.